



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

Point 4.5 de l'ordre du jour

CX/CAC 25/48/7 Rev.1

Septembre 2025

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Quarante-huitième session

TRAVAUX DU COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE PESTICIDES (CCPR)

1. La Commission est invitée à adopter les normes et textes apparentés soumis pour adoption finale par le Comité du Codex sur les résidus de pesticides (CCPR), à sa 56^e session, tels qu'ils figurent dans la **partie 1** du présent document.
2. Les observations reçues concernant les normes et textes apparentés examinés par le Comité à sa 56^e session qui sont soumis pour adoption figurent dans le document publié sous la cote CX/CAC 25/48/7 Add.1.
3. La Commission est également invitée à approuver la liste prioritaire de pesticides proposée pour évaluation par la Réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides (JMPR), telle qu'indiquée dans la **partie 2** du présent document.
4. La Commission est par ailleurs invitée à approuver la révocation des limites maximales de résidus (LMR) du Codex (CXL) pour différentes associations pesticide/produit(s) telles que transmises par le CCPR à sa 56^e session et comme indiqué dans la **partie 3** du présent document.
5. La Commission est invitée à approuver l'interruption des travaux menés sur les LMR pour différentes associations pesticide/produit(s) qui ont été retirées par le CCPR de la procédure par étapes, telles qu'indiquées dans la **partie 4** du présent document.
6. La Commission est invitée en outre à prendre des mesures sur la question indiquée dans la **partie 5** du présent document et à prendre note de la question indiquée dans la **partie 6**.
7. L'examen critique de ces normes et textes apparentés sera réalisé à la 89^e session du Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius.

Partie 1 – Normes et textes apparentés soumis pour adoption finale

Normes et textes apparentés	Référence	Numéro de travail	Étape
Limites maximales de résidus (LMR) pour différentes associations pesticide/produit(s)	REP25/PR, paragraphe 217, alinéa i, sous-alinéa a, et annexe III	-	5/8
Directives pour le suivi de la pureté et de la stabilité des matériaux de référence de pesticides et des solutions mères apparentées pendant un stockage prolongé	REP25/PR, paragraphe 234, et annexe VII	N07-2023	8
Modification d'ordre rédactionnel apportée à la définition de «graisse» dans la <i>Classification des produits destinés à l'alimentation humaine et animale</i> (CXA 4-1989)	REP25/PR, paragraphe 18, alinéa vi, et annexe II, partie 2	-	-
Modification d'ordre rédactionnel correspondant à l'insertion, dans la base de données du Codex sur les LMR pour les pesticides, dans tous les cas où des CXL ont été établies concernant les pesticides liposolubles dans le lait aussi bien pour le lait (ML 0106) que pour la matière grasse laitière (FM 0183), de la note suivante: «à des fins de suivi et de réglementation, le lait entier doit être analysé, et le résultat doit être comparé aux LMR pour le lait entier».	REP25/PR, paragraphe 222, alinéas ii et iii	-	-

Partie 2 – Liste prioritaire de pesticides proposés pour évaluation par la JMPR, en vue de son approbation

Texte	Référence
Liste prioritaire de pesticides proposés pour évaluation par la JMPR	REP25/PR, paragraphe 279, alinéas i et ii, et annexe VIII

Partie 3 – Normes et textes apparentés du Codex dont la révocation est proposée

Texte	Référence
LMR du Codex pour différentes associations pesticide/produit(s)	REP25/PR, paragraphes 217, alinéa i, sous-alinéa b et 239, alinéa i, et annexe IV

Partie 4 – Travaux interrompus

Texte	Référence
LMR pour différentes associations pesticide/produit(s) ayant été retirées de la procédure par étapes	REP25/PR, paragraphe 217, alinéa ii, sous-alinéa a, et annexe V

Partie 5 – Autres questions demandant une action

Question	Référence
Rappeler à la FAO et à l'OMS ainsi qu'à leurs organes directeurs l'importance critique de la JMPR s'agissant d'appuyer l'établissement par des moyens scientifiques de LMR de pesticides de manière rapide et efficace, et de s'assurer que celle-ci dispose de ressources suffisantes pour mener ses travaux.	REP25/PR, paragraphe 291, alinéa iii

Partie 6 – Autre question, pour information

Question	Référence
Programmation d'une séance en ligne du groupe de travail électronique conjoint, qui précèdera une séance en ligne conjointe du CCPR et du Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments (CCRVDF)	REP25/PR, paragraphe 302